



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE N°5608/2018
PORTANT SUR LA NUMEROTATION DES PARCELLES**

Le Maire de la commune de Marolles-en-Brie (Val de Marne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 Décembre 1944 relatif à la communication du centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Vu les pouvoirs de police du Maire concernant le numérotage des parcelles ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de la parcelle cadastrée BC n° 2 sise 11 rue du Faubourg Saint Marceau suite à l'installation du Grand Paris Sud Est Avenir dans des locaux situés sur cette parcelle ;

Considérant que l'accès au public de ces locaux ainsi que les livraisons se font rue du Faubourg Saint Marceau ;

Considérant que cette parcelle est également occupée par les écoles primaire et maternelle et leur réfectoire, et que certaines livraisons se font rue du Faubourg Saint Marceau ;

Considérant que pour faciliter l'accès à ces locaux, il convient de différencier ces lots par la numérotation suivante ;

ARRETE

Article 1 : La parcelle cadastrée BC n° 2 de 25 586 m² portera le numéro 11 rue du Faubourg Saint Marceau pour les locaux occupés par le Grand Paris Sud Est Avenir (cf. plan annexé).

Article 2 : La parcelle cadastrée BC n° 2 de 25 586 m² portera le numéro 11 BIS rue du Faubourg Saint Marceau pour les écoles primaire et maternelle et leur réfectoire (cf. plan annexé).

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté est adressée :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Directeur général des services du GPSEA,
- Monsieur le Directeur du Service des Affaires Foncières et Domaniales
- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie Nationale de Créteil
- Monsieur le Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
- Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
- Monsieur le Président du SYAGE,
- Monsieur le Président du SIVOM,
- Monsieur le Directeur du bureau de poste de Villecresnes,
- Monsieur le Directeur du centre des Impôts de Boissy-Saint-Léger,
- ERDF-GRDF,
- France TELECOM,
- NUMERICABLE – SFR,
- LYONNAISE DES EAUX.

Fait à Marolles-en-Brie, le 19 mars 2018



Sylvie GERINTE,
Maire de Marolles-en-Brie

Département :
VAL DE MARNE

Commune :
MAROLLES EN BRIE

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

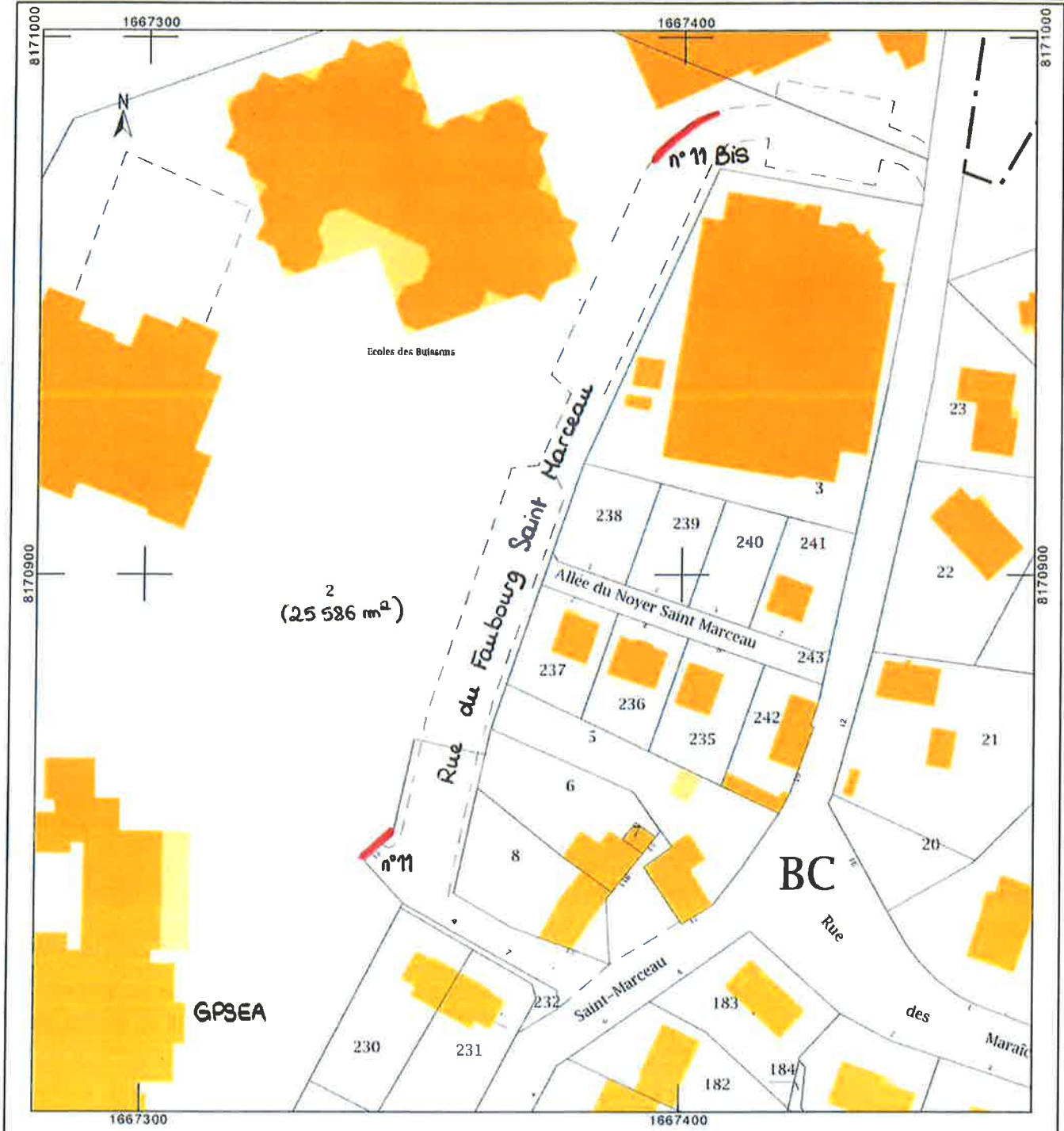
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant
CRETEIL
Hôtel des Finances 1 Place du Général
Pierre Billotte 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 38 -fax 01 43 99 37 91
cdf.creteil@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Acte à classer**5608-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-03-20T14-46-50.00 (MI210100606)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20180319-5608-2018-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Numérotation des parcelles**Date de décision :** 19/03/2018**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme**Acte :** [5608-2018.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :** [5608-2018 Annexe.PDF](#)
d'orientation et d'objectif**Type PJ :** 21_DO -
Document

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/18 à 14:46

Par [MARQUES Christine](#)**Transmis**

Date 20/03/18 à 14:46

Par [MARQUES Christine](#)**Accusé de réception**

Date 20/03/18 à 14:54